



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 15 février 2016**

L'an deux mil seize, le 15 février, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BAHIN Martial, BENEY Jean-Marc, BOURGEADE Florence, BOYER Patricia, COTTRAY Brigitte, DE CAGNY Clémentine, GEIST Gérard, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, RIBET Dominique, TAUVY Philippe, THOMINET Francis, VIET Avéline, WONGERMEZ Claudine.

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. CLEMENT Eric, ayant donné pouvoir à M. Francis THOMINET

**Secrétaire de séance :** M. BENEY Jean-Marc

***En ouverture de séance du conseil, le maire demande aux membres du conseil de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de M. Yves BECQUET qui fut maire de Sainte-Aulde de 1995 à 2001 et qui est décédé le 4 février 2016.***

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, le maire accueille le conseil municipal des jeunes de l'école dont c'est la 2<sup>e</sup> séance participative au conseil municipal. Les trois enfants présents (Loan VIOLLET, Lauryn SGORLON-POUPAERT et Erwan LAURENT) évoquent les points suivants :

- dégradations à l'encontre de la bibliothèque pour enfants face à l'école :

Les enfants remercient la municipalité pour cette initiative mais regrettent les dégradations constatées (livres déchirés ou jetés dans l'eau du lavoir). Il est rappelé qu'il est inutile de déposer des livres d'adultes à cet endroit car ils sont systématiquement jetés.

- remerciements à l'association FRV'SENS pour les animations, notamment la sortie au Rouget

- demande de création d'un abri contre la pluie à l'école : chacun reconnaît qu'attendre les enfants sous la pluie n'est pas agréable, mais aucune possibilité d'aménagement supplémentaire n'est matériellement possible (pas d'espace propice et sécurisé) ; le lavoir et l'abri bus doivent compléter les parapluies.

- demande de création d'un parc à vélos : l'idée est reconnue très bonne. L'absence de vélos jusqu'à maintenant ne justifiait pas cet aménagement qui pourrait devenir aujourd'hui utile à certains élèves. L'installation par les cantonniers de quelques emplacements abrités dans la cour de l'école côté maternelle est donc décidée.

- demande d'aplanissement du terrain de sports en contrebas de l'école : il est rappelé qu'un drainage et un premier terrassement dudit terrain a déjà été accompli il y a plusieurs années, permettant son utilisation. L'idée est retenue de faire évaluer le coût d'un tel aplanissement renforcé. Il est ajouté que les cantonniers remplaceront au printemps les filets des buts de football et qu'une balançoire sera installée dans le jardin d'enfants du « Pré aux pommes ». La demande d'éclairage nocturne du terrain est écoutée et une étude sera faite en ce sens à coût réduit, avec éventuellement un minuteur. Enfin, un marquage au sol ne peut pas être fait du fait qu'il faudrait le reprendre régulièrement après chaque tonte de la pelouse ;



- demande de réparation de la porte accédant au terrain de basket : le projet de création d'une clôture fermant l'accès au préfabriqué est exposé et, avec lui, l'ouverture d'un nouvel accès au terrain de basket par la sente du Clos Hubert qui prévoit la mise en place d'une nouvelle porte.

- demande de fleurissement accru de la commune : le maire indique que ce serait le vœu de tous si les coûts de fleurissement et surtout d'entretien et d'arrosage n'étaient pas aussi lourds ensuite. Il rappelle que des massifs avaient été créés en 2001 et qu'ils existent toujours mais ne peuvent pas être multipliés. Il est fait appel aux Saintaldais pour embellir eux-mêmes les abords des maisons et les voiries. Les bacs de jardinage installés dans l'école doivent participer également à l'embellissement général. Le talus de l'école a été aussi dernièrement paysagé.

- remerciements à la commune pour l'aide financière apportée pour le voyage en Grande-Bretagne et pour le spectacle de Noël.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015.**

### **1.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016) POUR DEUX PROJETS CONCERNANT L'ECOLE :**

#### **Projet de clôture :**

Les accès Sud et Est de l'école des Noisetiers (chemin de la Marne et Sente du Clos Hubert) actuellement entièrement ouverts, permettent d'approcher le bâtiment préfabriqué et donc l'enceinte de l'école au plus près. Pour y remédier, le projet d'installation d'une clôture sur 26 ml et de trois portails est exposé au conseil municipal suivant le devis LC PAYSAGES, pour un montant de 5 073 € HT.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à lancer ce projet et à déposer un dossier de demande de subvention de 50 % sur le montant HT au titre de la DETR 2016, soit 2 536,50€. La commune autofinancera les 50 % restants.**

#### **Projet de climatisation du bâtiment préfabriqué**

Le projet d'installation d'une climatisation réversible dans le bâtiment préfabriqué est exposé au conseil municipal. Outre la régulation de la température durant les mois de mai, juin et juillet, de l'humidité et l'assainissement de l'air, il permettra de retarder la mise en route du chauffage général à l'automne.

Il comprend trois climatiseurs (deux classes et le réfectoire) pour un montant total de 8 146,08 € HT, selon le devis Roussel Froid.

Le débat permet de mettre en avant la nécessité d'une prise d'air extérieure et donc de vérifier la présence d'une ventilation. L'étude d'une VMC va être engagée en parallèle.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à lancer ce projet et à déposer un dossier de demande de subvention de 50 % sur le montant HT au titre de la DETR 2016, soit 4 073,04€. La commune autofinancera les 50 % restants.**



## **2.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRE RURAUX 2016 ) POUR UN PROJET CONCERNANT LE LOCAL TECHNIQUE BUVETTE**

### **Projet de réfection de la toiture du local technique (buvette)**

Ce projet qui avait fait l'objet d'un premier dossier de demande de subvention DETR accordée en 2011, n'avait pu être mené à bien dans le délai autorisé de deux années, en raison de nouvelles urgences de travaux venues s'interposer dans le programme des travaux prioritaires de la commune.

Devant la dégradation accélérée de l'intérieur du bâtiment, ces travaux doivent être engagés maintenant au plus vite. Le devis de l'entreprise Caron qui est présenté prévoit de réaliser une étanchéité bicouche avec réparation des acrotères et des maçonneries, ainsi que le remplacement des descentes d'eau pluviale, pour un montant total HT de 12 073,46 €.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à lancer ce projet et à solliciter une subvention DETR 2016 de 50 %, soit la somme de 6 036,73 €. La commune autofinancera la différence.**

## **3.3 ELECTIONS DES NOUVEAUX REFERENTS COMMUNAUX POUR LE PCS (MISE A JOUR)**

Le maire explique à son conseil en quoi consiste cette disposition obligatoire depuis 2010 relative aux risques encourus par la commune. Il indique qu'il s'agit d'actualiser le document de synthèse (DICRIM) à destination des habitants et qui présente les risques naturels auxquels est soumise la commune de Sainte-Aulde, puis d'établir un PCS (Plan communal de sauvegarde) regroupant toutes les informations et consignes à prendre en compte en cas de catastrophe naturelle (glissement de terrain, inondation, explosion, incendie, etc.). Ce dernier document devra également être actualisé (matériels disponibles, personnes vulnérables, référents...)

**Le sujet intéressant de nombreux conseillers, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un groupe de travail et de référents, constitué de Mmes DE CAGNY, WONGERMEZ, COTTRAY, MAGUERESSE, PASCARD et MM BAHIN, et RIBET.**

## **4.4 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le maire indique qu'un DOB n'est pas nécessaire pour la strate d'une commune comme Sainte-Aulde, mais que les nécessités de voirie communale sont telles qu'il faut les mettre en rapport avec leurs priorités, les moyens financiers de la commune et les modalités et délai d'obtention de subvention au titre d'un contrat FER avec le département qui sera rencontré prochainement).

Sont alors listés les principaux chantiers à venir :

- 1) Aménagement de la place, préservation du bâti (estimation du coût du mur de soutènement seul : 40 000 €) ;
- 2) Renforcement de la rue des Vernets (environ 70 000 €) ;
- 3) Stationnement aux Vires de Caumont (environ 6 000 €) ;



- 4) Rue du bourg : création d'une voie douce, aménagement des bas-côtés, végétalisation, etc. (environ 120 000 €).
- 5) Réfection des toitures de l'église, notamment côté Est ainsi que la maçonnerie basse côté Est (devis en cours)
- 6) Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux
- 7) Défense incendie Chamoust (dans le cadre de l'aménagement des Effaneaux et de la zone d'extension prévue au Plu)

**Le conseil priorise les 3 premiers projets sur cette liste de travaux.**

#### **Questions diverses**

##### **- Dégâts, dégradations, vols, diffamations constatés sur la commune**

Le maire mentionne la multiplication depuis ces derniers mois de nombreux délits (vol dans la sacristie, très nombreux pneus crevés de particuliers, dépôts d'ordures autour de l'église et ailleurs, destruction de livres d'enfants de la bibliothèque en plein air face à l'école, jet d'objets dans le lavoir de l'école, tags diffamatoires sur le mur d'une habitation privée, rue du bourg, sans parler d'un vol d'une voiture à Moitiébard etc...). Il demande que chacun agisse pour éradiquer de tels comportements incivils et nuisibles à la collectivité, ne serait-ce qu'en termes de coûts induits et ajoute qu'il sera amené à saisir (comme il l'a déjà fait) les forces de l'ordre et dresser procès-verbal sur le territoire communal.

##### **- Plan local d'urbanisme**

Il se déroule convenablement selon les procédures de l'enquête publique. Tous les documents en faisant partie sont en ligne sur le site internet communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h45.

Gérard GEIST,  
Maire